Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20241210-202466B-DE

Mairie de Brach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHEL pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine FARDEL

DELIB_2024/66_Commande publique
Autorisation de signature du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes

VU le code de la commande publique.

CONSIDERANT que le terme du marché « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHE N°27042020», dont la commune est signataire, est fixé au 06 avril 2025.

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes.

CONSIDERANT que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ; chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADHERER au groupement de commandes porté par le SIEM.
D'ADOPTER les documents de consultation des entreprises de ce marché.
DE DESIGNER Monsieur le Maire, Didier PHOENIX, en tant que titulaire et Monsieur Gilles NAVELLIER en tant que suppléant pour représenter de façon pleine et entière la municipalité au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) visée dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes et les autorise à signer tout document ayant trait à cette CAO.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20241210-202466B-DE

D'AUTORISER le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.FARDEL

Le Maire,
D.PHOENIX

MAIRIE DE BRACH
R.F.
(Gironde)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT